

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

MEMBRES EXPERTS INDEPENDANTS (x2) DU NOUVEAU COMITÉ RISQUES AUDIT

PROFIL DE POSTE

Le Comité risques et audit de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est indépendant et apolitique. Son objectif principal est de contrôler et d'aider l'AMA à assumer ses responsabilités en termes de gestion des risques, de rapports financiers et de conformité avec les politiques et les règlements.

Les membres du Comité risques et audit veilleront à ce que des dispositifs de contrôle adéquats soient mis en place pour fournir une assurance aux organes directeurs de l'AMA et apporteront un soutien à la direction de l'AMA. Voir également le mandat du Comité risques et audit.

Exigences générales

- Satisfaire aux exigences d'indépendance opérationnelle et d'indépendance personnelle de l'AMA (et ne pas être impliqué dans les opérations et/ou la gestion de l'AMA);
- Réputation, intégrité et éthique irréprochables;
- Passion pour l'intégrité sportive - en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA;
- Penseur stratégique - preuve d'un leadership stratégique dans un secteur ou une institution présentant des caractéristiques similaires à celles de l'AMA;
- Perspective et expérience internationales;
- Connaissance de la structure du sport international et du système mondial de lutte contre le dopage (expérience directe dans le sport, le gouvernement et/ou la lutte contre le dopage), ou capacité à apprendre rapidement pour comprendre l'environnement;
- Capacité à travailler en collaboration;
- Expérience de la gouvernance dans un comité similaire;
- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures);
- Enthousiasme pour la tâche (disponibilité et temps);
- Capacité à voyager à l'étranger pour assister à des réunions (s'il est jugé nécessaire de les convoquer en personne).

Exigences spécifiques

Parmi les deux membres experts indépendants, l'un aura idéalement une expérience récente et pertinente en matière de gestion des risques et l'autre en matière de comptabilité ou d'audit.

- Connaissance ou expérience de la gestion et de la surveillance des risques;
- Compréhension des principes de la gestion des risques, y compris le lien avec la bonne gouvernance et la prise de décision;
- Qualification en gestion des risques.

ou

- Connaissance ou expérience de l'audit et des pratiques d'audit;
- Connaissance ou expérience de la gestion financière et de l'établissement de rapports financiers;
- Qualification professionnelle en comptabilité ou en audit